



Président Comité 17 : Thierry AUDEBERT - 1, Avenue de la Victoire - 17260 GEMOZAC
Tél. /Fax : 05.46.94.87.57 - Portable : 06.86.05.84.64 - Courriel : president@judo17.com

Conseiller technique : Arnaud KESSLER – 13, Rue du Port - 17310 ST PIERRE D'OLERON
Tél. /Fax : 05.46.75.27.95 - Portable : 06.13.54.05.50 - Courriel : arnaudkessler@yahoo.fr

COMITE CHARENTE-MARITIME
LIGUE POITOU-CHARENTES – www.judo17.com

FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



TOURNOIS ou MANIFESTATIONS ORGANISES PAR LES CLUBS DE JUDO AFFILIES à LA F.F.J.D.A.

L'autorisation d'organisation d'un tournoi ou animation ne peut être accordée à un club que s'il remplit les conditions suivantes :

- *Le club organisateur doit être affilié à la F.F.J.D.A.*
- *Le président du département concerné doit donner un avis favorable*
- *Les clubs français participants doivent être affiliés à la F.F.J.D.A., ou à une fédération ayant signé un protocole d'accord avec celle-ci*
- *Le règlement de la compétition doit être en accord avec les règles techniques du judo français et avec le code sportif de la F.F.J.D.A.*
- *Les athlètes de haut niveau de la F.F.J.D.A. doivent avoir l'accord du président de la ligue et du directeur technique national pour participer à la manifestation.*

PIECES A JOINDRE DANS TOUS LES CAS :

Règlement et cahier des charges précisant : Les catégories d'âges concernées, les formules de compétition et les éventuels prix proposés aux athlètes.

AUTORISATION D'ORGANISATION D'UN TOURNOI OU MANIFESTATION

LE COMITE DE CHARENTE-MARITIME

AUTORISE LE CLUB DE :.....

NOM DU TOURNOI :.....

DATE :..... **LIEU :**.....

**Avis du Président du Comité
Ou du Conseiller technique**

Signature et cachet :